



3 ème Promobad de Gidy

DD et DH

1. La compétition se déroule le 30/01/2027 au 31/01/2027.
2. La compétition se déroule en application des règlements FFBAD et du présent règlement sous le numéro de dossier 2602486.
3. La compétition se déroule au GIDEUM 44 rue du stade 45520 Gidy sur 7 terrains.
4. La gestion du tournoi se fera sur le logiciel Badnet.
5. La GEO sera FOUASSIER Mylène.
6. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBAD.
7. Les disciplines pour le tournoi sont DD et DH en catégorie Séniors (minimes à juniors) aux niveaux NC à D9.

Les surclassements : Article 3.2.1.5. du RGC :

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieurs à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.

Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

8. Le tournoi se dispute en tableaux suivi d'élimination directe.
9. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points.
10. La date limite d'inscription est le 21 Janvier 2027.
11. La prise en compte du CPPH est le 21 Janvier 2027.
12. La confection des tableaux est le 24 Janvier 2027 sera réalisé par le GEO en association avec l'organisation, ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.
13. Les inscriptions se font sur Badnet.
La prise en compte de la paire se fait à l'inscription du 2^{ème} joueur de celle-ci.
14. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de forces majeures peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer dans les 5 jours suivant la compétition, un justificatif à la Ligue CVDL 6 rue des Urbets 18000 Bourges (secretariat@badmintoncvl.fr) ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
15. Le remboursement pour WO après TAS sera sous condition d'un justificatif.
16. Tout joueur doit se pointer à la table de marque à son arrivée dans la salle et au plus tard à l'heure de convocation. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait.
17. Tout joueur désirant s'absenter doit prévenir la table de marque quel qu'en soit la raison ou la durée.
18. Une tenue de badminton adéquate et conforme aux règles de la FFBAD sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du GEO.
19. Le volant officiel est le CBX-RED, un volant Plastique peut être utilisé sur les séries P.
Les volants Carbones Synthétiques peuvent être autorisés à la condition que les 2 équipes soient d'accord.
20. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

21. Le temps de repos entre chaque match est de 20 minutes.
22. A l'appel de leurs matchs, les joueurs ont droit à 3 minutes pour se rendre sur le terrain, test des volants compris.
23. Les résultats seront à saisir à la table de marque, si constatation d'une erreur, les joueurs des 2 paires doivent se présenter à celle-ci.
24. Tout joueur absent sur le terrain au bout de 5 minutes après l'appel de son match peut être déclaré forfait.
25. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec les accessoires nécessaires et utiles à son match
26. La règle du Let sera annoncée par la GEO le soir du tournoi.
27. Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de pertes ou de vols, incidents ou accidents.
28. Droit à l'image, l'acceptation du présent règlement donne autorisation au club organisateur d'utiliser les photos, vidéos à des fins de promotion ou publicité pour le club, si refus en indiquer la table de marque par écrit.
29. Il est interdit de fumer et/ou devapoter dans la salle et aux abords extérieurs à moins de 10 mètres de l'entrée.
30. Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du GEO et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.